

Les cinq étapes à respecter

1. Faire preuve de compréhension. Vivre côte-à-côte suppose une dose de tolérance. Après tout, vous aussi faites sans doute un peu de bruit de temps en temps... Maintenant, si la gêne devient vraiment importante (vous empêche de dormir, par exemple...) il est temps de passer à l'étape 2.

2. Dialoguer. Allez voir votre voisin, expliquez-lui calmement la gêne que vous subissez et proposez-lui de réfléchir à des solutions. Mettre un tapis sur un parquet qui résonne peut suffire ! Faites toujours preuve de cordialité et gardez votre calme : même si vous êtes exaspéré, dites-vous que l'énerverment ne fera qu'empirer la situation.

3. Signaler. Si le dialogue n'a pas suffi, parlez-en à votre gardien. S'il y a un manquement flagrant au règlement intérieur, l'OPH fera un constat et adressera un rappel.

4. Saisir. Vous pouvez saisir un médiateur de justice. C'est une démarche gratuite, qui repose sur la bonne volonté de chacun. Le médiateur vous aidera à trouver des solutions et un terrain d'entente.

5. Sévir. Lorsque toutes les voies amiables sont épuisées, adressez-vous aux services de Police. Le tapage, les menaces ou injures sont des délits - et peuvent à ce titre faire l'objet d'une main-courante voire d'une plainte...

conseils & astuces

OPH
Office Public de l'Habitat
Villeneuve-Saint-Georges III



Un conflit de voisinage ?

DIALOGUER, LA CLÉ DE LA CONVIVIALITÉ

*Des enfants qui jouent, des horaires décalés,
un goût prononcé pour la musique de nuit ou...
un voisin bougon ! Il n'est pas toujours évident*

de vivre côté à côté.

*Que faire lorsque vous êtes
gêné dans votre quotidien ?*



Se parler : c'est souvent
le plus efficace pour
trouver ensemble la
solution d'un conflit.